

Conditions générales d'adhésion au Team OSSSS

Je demande et accepte l'adhésion au team OSSSS et à la carte Membres Team OSSSS dans les conditions ci-après mentionnées

Objet

L'association OLVASPORT et sa carte d'adhérent ont pour objet la pratique des épreuves rallystiques et sportives, la promotion du sport automobile, gestion et maintenance des véhicules de compétition.

Conditions d'adhésion

La carte Membres Team OSSSS est mise à disposition du public, en s'abonnant au prix de **90 euros annuel**, et sur simple demande via un formulaire d'adhésion.

Elle est accessible à toute personne juridiquement capable de souscrire des contrats.

Seules les adhésions personnelles sont autorisées et toute adhésion pour le compte d'un tiers est exclue.

Les personnes mineures doivent obtenir l'autorisation du représentant légal.

Les avantages de l'adhésion ne sont valables qu'à **La Réunion (974)**.

La carte sera libellée au nom de la personne qui la commande.

Modalités d'adhésion

Les formulaires d'adhésion sont disponibles sur le site internet **www.olvas-sport.com** (disponible en pdf ou en ligne) et dans les points de vente ou agences des partenaires de l'association OLVASPORT.

Une fois remplis, ils peuvent être déposés par l'adhérent chez l'un des partenaires de l'association ou au siège de l'association OLVASPORT dans l'urne prévue à cet effet ou encore par courrier à l'adresse suivante Association OLVASPORT - 6 lot Dalleau Route de Takamaka - 97470 Saint-Benoit, par mail à infos@olvas-sport.com

L'adhésion en ligne est aussi possible sur **www.olvas-sport.com**.

Les informations nominatives recueillies sont obligatoires pour la validité de l'adhésion, à l'exception de certaines des mentions indiquées comme tel sur le formulaire qui constituent des données facultatives pour le traitement informatique.

Validité de la carte Membres Team OSSSS

La carte Membres Team OSSSS est expédiée à l'adresse du souscripteur dans les deux mois au plus tard qui suivent la réception de sa demande. Elle est personnelle et ne peut être cédée. En cas de vol ou de perte de la carte Membres Team OSSSS, le titulaire devra remplir une demande de renouvellement auprès de l'Association OLVASPORT - 6 lot Dalleau Route de Takamaka - 97470 Saint-Benoit. Une nouvelle carte sera alors expédiée à l'adresse du titulaire dans les meilleurs délais.

La carte Membres Team OSSSS est valable à compter de sa date d'émission jusqu'à la fin de l'année civile (**31 Décembre**).

Association OLVASPORT est susceptible de mettre fin à la carte et au Membres Team OSSSS à tout moment moyennant la notification de la résiliation de la carte par tous moyens, y compris par information ou sur le site www.olvas-sport.com

Réciproquement, l'adhérent peut à tout moment, demander le retrait de son adhésion à la carte par courrier (à l'adresse suivante Association OLVASPORT - 6 lot Dalleau Route de Takamaka - 97470 Saint-Benoit) ou par email adressé à OLVASPORT (infos@olvas-sport.com) et/ou demander l'accès, la rectification ou la suppression de ses données, selon les modalités indiquées au paragraphe « Informatique et libertés » ci-dessous.

Avantages et offres partenaires

Les fonctions de la carte permettent à son titulaire, sur présentation de celle-ci, de bénéficier d'avantages lors de ses achats dans les points de vente des partenaires de l'Association OLVASPORT.

Ces avantages sont attribués selon les modalités et les barèmes commerciaux suivants :

- Remise de 35 % sur les pneus chez TOTAL Olvas St André

- Remise de 20 % chez RAVATE St André
- Remise de 10 % sur les produits d'entretien de véhicule chez TOTAL Olvas St André
- Remise de 15 % pour une session de karting achetée au circuit Felix Guichard
- Prix métropole pour tout achat auprès de SAR Automatismes
- 1 autocollant Team FIAT OSSS à l'adhésion
- 1 tirage au sort pour participer en qualité de copilote aux côtés d'OLIVER PAYET pour un rallye hors championnat de la réunion des rallyes (le permis de conduire au nom du gagnant du tirage au sort est obligatoire)

La liste des modalités et des barèmes commerciaux seront mis à jour en permanence sur le site internet www.olvas-sport.com.

OLVASPORT se réserve le droit de mettre fin à un partenariat comme d'en créer de nouveaux.

Il est donc recommandé à l'adhérent de consulter régulièrement le site afin de prendre connaissance à tout moment des offres et des avantages en cours et de leurs modalités.

La fréquence de bénéfice des offres commerciales listées ci-dessus est limitée à 3 achats à dates différentes auprès des partenaires de l'association OLVAS SPORT.

Le titulaire pourra bénéficier ponctuellement d'avantages spécifiques proposés par certains partenaires. Ils seront indiqués par e-mail ou sur www.olvas-sport.com.

Peut également être réservée au titulaire de la carte la participation à des animations particulières.

Modifications des présentes conditions générales d'adhésion

Tout ou partie des règles, droits, avantages ou conditions exposés dans les présentes Conditions Générales pourront être modifiés ou supprimés à tout moment.

Une information sur le site internet www.olvas-sport.com et/ou par courrier sera effectuée préalablement.

Responsabilités

Aucune modification ou suppression des conditions et offres liées à la carte, en ce compris la suppression du bénéfice de la carte, n'ouvrira droit à indemnisation pour le titulaire.

Les partenaires sont exclusivement et individuellement responsables du contenu, de la forme et de la légalité des offres qu'ils émettent dans le cadre de la carte Membres Team OSSSS.

Association OLVASPORT est exonérée de toute responsabilité pour les conséquences directes ou indirectes liées à l'utilisation de la carte, des éventuelles anomalies et dysfonctionnements des fonctions de la carte qu'elles qu'en soient leurs causes, du non-respect de ses engagements par un partenaire, ou d'un changement du contenu de l'offre.

En cas de réclamation concernant les avantages, privilèges ou cadeaux offerts par un partenaire du Team OSSSS, OLVASPORT fera néanmoins ses meilleurs efforts pour satisfaire chaque demande, sans en garantir l'aboutissement.

Informatique et Libertés

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, les renseignements qui sont demandés à l'adhérent sont nécessaires pour établir la carte Membres Team OSSSS et sont destinés à l'Association OLVASPORT.

Association OLVASPORT s'engage à ce que les données personnelles de l'adhérent qui sont recueillies au moment de son inscription au Club demeurent totalement confidentielles et qu'elles ne soient pas transmises à des tiers, sauf pour les besoins de la mission de prestataire technique, qui veille à l'application de conditions de sécurité pour la confidentialité des données.

Par notre intermédiaire et sauf opposition écrite de sa part, l'adhérent pourra recevoir des offres ou propositions par courrier, e-mail, sms et supports assimilés émanant de OLVASPORT ainsi que des sociétés et enseignes de nos partenaires.

Les offres que l'adhérent recevra de la part des annonceurs partenaires du Team OSSSS se feront par l'intermédiaire de OLVASPORT qui ne communiquera pas ses coordonnées à ces annonceurs partenaires.

Si l'adhérent souhaite recevoir de telles offres, il l'indique directement dans le formulaire d'adhésion et coche la case « oui » « email » ou « sms » à la question "J'accepte de recevoir des offres de sociétés partenaires d'OLVASPORT".

Dans le cas contraire, l'adhérent ne coche pas ces cases.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés sus-mentionnée, l'adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification relativement aux informations le concernant qui peut être exercé en envoyant un courrier à Association OLVASPORT - 6 lot Dalleau Route de Takamaka - 97470 Saint-Benoit ou par email infos@olvasport.com

Loi applicable - Attribution de compétence

Les présentes conditions générales d'adhésion sont soumises à la loi française.

En cas de différend pour l'interprétation, l'exécution, l'inexécution des présentes conditions, les parties s'efforceront de le régler par la voie de la conciliation ; Elles pourront se faire aider dans la recherche d'un accord amiable par un ou des tiers extérieurs. Dans l'hypothèse où le différend ne serait pas résolu par la voie de conciliation dans un délai de trois mois, le différend sera porté devant le tribunal d'instance du lieu où se trouve le siège de l'association OLVAS SPORT.